



FICHE D'INFORMATION

LA RÉSERVE DU PARC NATIONAL NAHANNI

La réserve du parc national Nahanni et site du patrimoine mondial de l'UNESCO protège une des aires de nature sauvage les plus spectaculaires de la région boréale du Canada et un site spirituel pour les Premières nations locales – le bassin hydrographique de la rivière Nahanni Sud.

La réserve du parc national Nahanni a été le premier site dans le monde à être officiellement désigné site du patrimoine mondial par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Le bassin hydrographique de la rivière Nahanni Sud est circonscrit par les limites des territoires traditionnels de deux Premières nations dénées. Le territoire traditionnel des Premières nations Dehcho couvre 80 pour cent du bassin hydrographique tandis que les 20 pour cent restants se trouvent sur le territoire traditionnel du Sahtu.

Le bassin hydrographique revêt une importance culturelle et traditionnelle, et les Premières nations Dehcho ainsi que les Dénés et Métis du Sahtu ont manifesté une grande volonté de protéger le bassin de la rivière Nahanni Sud dans sa totalité pour le bénéfice de la terre et des peuples qui l'habitent.

Le Nord canadien est aujourd'hui assiégé par des pressions exercées en vue d'en développer les ressources énergétiques et minérales, p. ex., le pipeline de la vallée du Mackenzie. Il est donc urgent de planifier la conservation dans les Territoires du Nord-Ouest.

POURQUOI DEVONS-NOUS CONSERVER LA FORÊT BORÉALE DU CANADA?

La forêt boréale du Canada est un vaste réseau de paysages interconnectés : forêts, terres humides, montagnes, rivières et lacs. Elle demeure en large partie intacte sur le plan écologique et – avec la forêt pluviale de l'Amazonie et la taïga de la Sibérie – représente une des dernières grandes régions naturelles intactes sur la planète. Sa végétation, ses eaux et son sol se combinent pour former un des plus importants purificateurs d'air sur la Terre. De plus, c'est une grande source d'eau douce et la forêt boréale joue un rôle de tampon contre les changements climatiques.

QU'EST-CE QUE LA CONVENTION POUR LA CONSERVATION DE LA FORÊT BORÉALE?

La Convention pour la conservation de la forêt boréale enchâsse une nouvelle vision qui prône une approche de conservation de la totalité de la forêt boréale. Le but de la Convention est de préserver les valeurs culturelles, naturelles et d'économie durable dans l'ensemble de la forêt boréale : en protégeant un minimum de 50 % de la région par la mise en place d'un réseau de grandes aires protégées interconnectées et; en

soutenant des collectivités viables, des pratiques de gestion des ressources écosystémiques parmi les plus avancées au monde et des pratiques de bonne intendance de pointe dans le reste du territoire.

C'est en donnant forme à cette vision que le Canada pourra se positionner comme un chef de file mondial de la conservation et la gestion de grandes forêts et terres humides en optant pour une planification coopérative et proactive.